

EXEMPLAIRE DESTINE A LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC,
LIMITE A LA PARTIE TECHNIQUE DE L'AMENAGEMENT CONFORMEMENT
AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE D.212-6 DU CODE FORESTIER

Triboulot Jean-Marie / ONF

AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE D'ARGONAY

2021 - 2040

Département (s) :

74 - Haute-Savoie

Surface retenue pour la gestion : 92,97 ha

Altitudes extrêmes : 480 m - 738 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Auvergne - Rhône-Alpes



Office National des Forêts

DOCUMENT O.N.F.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Lempdes, le 11 janvier 2022

ARRETE n° 2022/01-13

**relatif à l'approbation du document d'aménagement
de la forêt communale d'Argonay 2021 - 2040**
Département : Haute-Savoie
Surface de gestion : 92,97 ha
Révision d'aménagement forestier FR84-764

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- Vu** les articles L124-1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5, D212-6 et D214-21-1 du Code Forestier ;
- Vu** le schéma régional d'aménagement de la région Auvergne-Rhône-Alpes approuvé par arrêté du 8 octobre 2020 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 19 juin 2006 portant approbation de l'aménagement de la forêt d'Argonay pour la période 2006 – 2020 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021-294 du 29 juin 2021 portant délégation de signature à Monsieur Michel SINOIR, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu** l'arrêté régional du n°2021/06-01 du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de signature à certains agents de la DRAAF pour les compétences d'administration générale ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de la commune d'Argonay en date du 25 octobre 2021, donnant son accord sur le projet d'aménagement forestier qui lui a été proposé par l'Office national des forêts ;
- Vu** le dossier d'aménagement déposé le 3 décembre 2021 ;
- Sur proposition du Directeur territorial de l'Office national des forêts ;**

ARRÊTE

Article 1^{er} : La forêt communale d'Argonay (Haute-Savoie), d'une contenance de 92,97 ha, est affectée prioritairement à la fonction sociale, tout en assurant la fonction de production ligneuse et la fonction de protection contre les risques naturels, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt boisée sur 90,10 ha, est actuellement composée d'épicéa commun (38 %), sapin pectiné (5 %), divers résineux (7 %), chêne sessile ou pédonculé (18%), hêtre (14 %), châtaignier (5 %), frêne (5 %), divers feuillus (8 %). 2,87 ha sont boisés.

La surface boisée est constituée de 80,63 ha en sylviculture, qui seront traités en futaie régulière. Les essences « objectif » principales qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le chêne sessile (75,46 ha), le hêtre (3,05 ha) et le mélèze d'Europe (2,12 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectifs associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2021 - 2040)

La forêt sera divisée en 2 groupes de gestion :

- un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 92,76 ha, susceptibles de production ligneuse, qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation de 10 ans ;
- un groupe hors sylviculture, d'une contenance de 0,21ha, qui sera laissé en évolution naturelle.

L'Office national des forêts informera régulièrement le propriétaire de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt et proposera toutes les mesures nécessaires à son maintien ou son rétablissement, en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements.

Les mesures définies par l'aménagement visant à la préservation de la biodiversité courante, ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs la préfecture du département de la Haute-Savoie.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt,
La directrice régionale adjointe

Régine MARCHAL NGUYEN

COMMUNE D'ARGONAY
 SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021
Délibération n°DEL2021/082

Date de convocation 21/10/21	Nombre de Conseillers En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 Ayant donné procuration : 3	Délibération certifiée exécutoire compte tenu de : Sa télétransmission en Préfecture le 27.10.2021 Son affichage le 27.10.2021 Le Maire, Gilles FRANÇOIS
<p><u>Etaient présents :</u> Mesdames, Messieurs ASSIER Anne-Marie, BEN KILANI Imane, CIANFARANI Matthieu, DESSEMOND Carole, DEWEIRDT Thierry, DUFOUR Christine, FAVRE Claire, FRANÇOIS Gilles, GUENIN Camille, HENRY-LISSAK Matthieu, HUPPI Chantal, JACQUET Pierre, LANG Emmanuel, MARQUETTE André, REY Gérard, SERAIN Virginie, SUBLET Ludovic, THOMAS FERRANDINI Mélisa, WIRTH Michel</p> <p><u>Pouvoirs :</u> GROLEAU Laetitia à CIANFARANI Matthieu, LEFEBVRE Sylvie à FAVRE Claire, VALLEE Margaux à MARQUETTE André</p> <p><u>Absent excusé :</u> CORIN Arnaud</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> ASSIER Anne-Marie</p>		

3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

**2021/82 (1/6) – Aménagement de la forêt communale – Approbation du plan de gestion
2021-2040**

Rapport de Gérard REY :

La forêt communale d'ARGONAY s'étend sur 92.97 ha. Le principal massif, la Vouettaz, occupe la crête de la colline et d'autres tenements s'étirent le long de la Filière et du Fier. La forêt communale est ainsi divisée en 17 parcelles.

Le plan de gestion pour la période 2006- 2020 étant arrivé à son terme, l'ONF a défini les principaux objectifs du plan de gestion pour la période 2021-2040 ainsi qu'il suit :

- Diminuer la proportion d'épicéas dans les peuplements,
- Favoriser le mélange d'essence,
- Favoriser la régénération naturelle autant que possible,
- Préserver les paysages,
- Limiter la présence de gros bois en bord de cours d'eau,
- Améliorer l'accueil du public.

Après avoir entendu les représentants de l'ONF, le Conseil Municipal est invité à approuver le plan de gestion de la forêt communale pour la période 2021-2040 dont le projet a été transmis à chaque membre du Conseil Municipal préalablement à la tenue de la séance.

Ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

➤ APPROUVE le plan de gestion 2021-2040 de la forêt communale d'ARGONAY

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait & délibéré en séance les jour,
mois et an susdits.

Pour extrait conforme, suivent les signatures,
Le Maire, Gilles FRANÇOIS



DOCUMENT O.N.F.

NOTE DE PRÉSENTATION
AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE D'ARGONAY
2021 - 2040

Le contexte :

La forêt communale d'Argonay se situe sur le territoire communal et s'étend sur **92,97 ha**. Elle est constituée de plusieurs tènements, où le relief est peu abrupt. Le principal massif, la Vouettaz occupe la crête de la colline et d'autres tènements s'étirent le long de la Filière et du Fier. La forêt est divisée en 17 parcelles désignées de A à R (sauf J). Les parcelles M, Q et R sont isolées des autres parcelles.

La forêt se répartit entre 480 m sur les bords du Fier, à 738 m au canton de la Vouettaz. La forêt est donc située à l'étage collinéen.

La forêt est à l'équilibre. Les futaies adultes et celles à gros bois couvrent 47% de la surface en gestion. Les jeunes peuplements représentent 18% de la surface en gestion dont 7% en régénération. Le taillis couvre 6% de la surface. Les principales essences forestières présentes sont l'épicéa à 38%, le chêne à 18%, le hêtre à 14%, d'autres résineux (sapin, pin sylvestre et noir et douglas) à 12% et d'autres feuillus (châtaignier, frêne, merisier...) à 18%.

La forêt est globalement bien desservie à l'exception de la parcelle R.

La forêt est bien fréquentée surtout en été le long du Fier et de la Filière.

Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :

La forêt a une production ligneuse estimée à **4 m³/ha/an**. La proportion importante de l'épicéa à cette altitude est très préoccupante. Les volumes de bois accidentés (chablis et bois attaqués par le bostryche) au cours du précédent aménagement sont très élevés avec un taux qui représente 61% de la récolte totale.

L'enjeu social est important sur la forêt pour son rôle de ressource en eau et de forêt péri-urbaine.

Elle a plusieurs attraits sur le site :

- de nombreux sentiers de randonnées,
- le sentier botanique (proximité avec la clinique),
- les bords du Fier et de la Filière (pique-nique, pratique de la pêche...),
- le parc à daims.

Les risques naturels sont présents sur la forêt tels que les glissements de terrain, les crues torrentielles. Les aléas les plus forts se situent au bord des cours d'eau avec des risques d'inondation et de ravinement des berges. Des glissements de terrain sont présents dans les versants en contrebas de la route départementale.

L'enjeu écologique est ordinaire. Il n'y a pas de zonage environnemental ni d'espèce protégée ou patrimoniale recensée dans notre base de données.

La gestion mise en œuvre permettra de préparer les peuplements forestiers au changement climatique en renforçant la résilience des peuplements existants et en accélérant leur transformation, vers des peuplements plus adaptés. Cela se traduit pour cette forêt par les actions suivantes :

- Augmenter la diversité des essences par des peuplements mélangés,
- Augmenter la diversité structurelle, en terme d'hétérogénéité verticale et horizontale,
- Augmenter la diversité génétique, qui contribue à la capacité d'adaptation des forêts,
- Augmenter la résistance aux perturbations des arbres individuels, pour améliorer la probabilité de leur survie,
- Réduire les diamètres cibles pour l'épicéa à 45 cm à 1,3 m.

Des évolutions plus rapides et plus fortes du climat ayant des conséquences sur les peuplements forestiers pourront nous amener à adapter ces stratégies avant le terme de l'aménagement.

Bilan de l'application de l'aménagement précédent :

L'ancien aménagement d'Argonay pour la période de 2006 à 2020 prévoyait un classement en une série unique de production avec un traitement en futaie irrégulière par bouquets et par parquets. Les récoltes totales étaient estimées à 0,9 m³/ha/an sur la surface totale de la forêt car les peuplements avaient été très impactés par la tempête de 1999. De 2000 à 2004, les chablis ont représenté 88% du volume total des récoltes. Finalement de 2006 à 2020, ce sont 3,5m³/ha/an qui ont été récoltés dont 61% de chablis. Les épicéas subissent régulièrement des attaques de bstryches en conséquence des changements climatiques.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

La forêt est classée en futaie irrégulière à objectif feuillus sur le long terme, malgré la proportion importante de résineux aujourd'hui.

Les objectifs principaux :

- Diminuer la proportion d'épicéas dans les peuplements,
- Favoriser le mélange d'essences,
- Favoriser la régénération naturelle autant que possible,
- Préserver les paysages,
- Limiter la présence de gros bois en bordure des cours d'eau,
- Améliorer l'accueil du public.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

Les coupes proposées ont une rotation en moyenne de 12 ans et se feront sur **53,53 ha**. La priorité est la réalisation des coupes sanitaires dans les épicéas qui commencent à sécher.

Le volume des coupes proposées s'élève en moyenne à 3 m³/ha/an sur la surface en sylviculture de 80,63 ha soit une récolte de **4,5 m³/ha/an sur la surface en coupe** de 53,53 ha. Sur les surfaces en coupe, le prélèvement sera donc supérieur à la production forestière qui est estimée à 4 m³/ha/an afin de se rapprocher de la surface terrière cible de 18 m²/ha.

L'essence récoltée principalement sera l'épicéa afin de poursuivre la diminution de sa proportion dans les peuplements.

Les coupes d'irrégularisation des peuplements sont majoritaires. Les améliorations se feront dans des anciennes plantations aux peuplements régularisés.

Ces estimations de volume ne prennent pas en compte les volumes de produits accidentels qui sont régulièrement importants sur la forêt communale. Si les récoltes de volumes de bois accidentés dépassent les 15-20 %, il faudra revoir le volume des coupes en conséquence.

DOCUMENT NON F.

pour les travaux :

Les travaux sylvicoles proposées sont majoritairement des travaux dans les jeunes peuplements. Certaines plantations réalisées nécessitent encore des passages en dégagement ou en dépressoage ainsi que des zones en régénération naturelle. Au cours de cette période d'aménagement d'autres plantations pourront être réalisées pour favoriser la régénération de la forêt et la diversification de la composition en essences (meilleure adaptation aux changements climatiques). Notamment sur les secteurs où actuellement il y a une majorité de la régénération en épicéa ou en frêne. Dans les plantations les plus anciennes, des éclaircies sont à réaliser (travaux pour des bois pas encore commercialisables).

Les protections de plants devront être enlevées dans des plantations où elles ne sont plus nécessaires (actuellement la parcelle K).

La parcelle O est envahie par le laurier qui a atteint des tailles très importantes. Il est nécessaire de le couper sinon l'exploitation des mélèzes dans cette parcelle sera impossible.

Les entretiens des pistes et sentiers de gestion ainsi que des périmètres et parcellaires sont à poursuivre afin de permettre la gestion forestière courante et de maintenir les limites du domaine communal.

Les différents usages sur la forêt (lignes EDF, stations de pompage et ligne téléphonique) doivent faire l'objet de concessions. Ces documents réglementaires et cartographiques doivent être retrouvés sinon des nouveaux devront être établis.

L'accueil du public important sur certains secteurs de la forêt peut être amélioré. Pour ce faire, plusieurs propositions d'actions ont été faites.

L'arboretum dans la parcelle B pourrait être mieux mis en valeur par des panneaux thématiques. Sa réhabilitation est également à prévoir par les remplacements des bornes et des plaques.

Les installations des bancs dans la même parcelle pourraient être améliorées par le piochage d'une plateforme et une ouverture paysagère devant ces bancs permettrait de retrouver une vue sur le lac.

La forêt est parcourue par de nombreux sentiers de promenade. L'inventaire de ceux-ci permettrait de mieux les mettre en valeur en créant des boucles de randonnées balisées ainsi que de proposer des travaux de mise en sécurité. Une réflexion sur la pratique du VTT pourrait être engagée.

L'entrée de la forêt actuellement la plus pratique se situe au niveau de la parcelle I ; les tables et les bancs déjà présents sont à remplacer.

De nouveaux équipements tels que des tables et bancs ainsi qu'un barbecue en béton pourraient être installés dans la parcelle N très fréquentée à la belle saison pour la promenade et les pique-niques.

Bilan prévisionnel :

Le bilan prévisionnel à la fin de cette période est une diminution marquée de la proportion des épicéas dans les peuplements accompagnée d'une augmentation de la diversité en feuillus. Les peuplements devraient donc être mieux adaptés aux changements climatiques. L'accueil du public dans la forêt devrait être amélioré si les propositions de travaux sont réalisées.

Le bilan financier restera négatif car la conversion des peuplements va nécessiter des travaux sylvicoles importants tout comme l'amélioration de l'accueil du public.

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative					
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE D'ARGONAY				
N° Modification d'aménagement					
Numéro du ou des départements de situation					
Communes de situation					
N° ONF de la région nationale IFN de référence					
Schéma régional d'aménagement de référence					
Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement				
Arrêté du	11 janvier 2022				
Période d'application	Année début	Année échéance			
	2021	2040			
Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Argonay	F206707	92 ha, 96a 78ca	19/06/2006	2006	2020
Surfaces de l'aménagement					
Surface cadastrale					
Surface retenue pour la gestion					
Surface boisée en début d'aménagement					
Surface en sylviculture de production					

De nouvelles parcelles cadastrales relèvent du régime forestier. Les parcelles forestières Q et R ont été créées. Les parcelles E, H et D ont intégré de nouvelles parcelles cadastrales et ont donc augmenté leurs surfaces. Les nouvelles soumissions ont permis une augmentation totale de 5,3978 ha depuis 2006. L'enclave dans la parcelle B n'a pas été résorbée.

Des questions foncières sont encore à régulariser : une partie du parking de la clinique se situe en forêt communale et un cabanon a été construit dans le bas de la parcelle D.

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 12 ha	faible 22 ha	moyen 59 ha	fort	93 ha
Fonction écologique		ordinaire 93 ha	reconnu	fort	93 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 20 ha	reconnu 73 ha	fort	93 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet 46 ha	faible 25 ha	moyen 6 ha	fort 16 ha	93 ha

La production forestière est estimée à 4 m³/ha/an sur la surface en sylviculture. Cette estimation est faite d'après les chiffres de l'ancien aménagement qui était alors de 4,3 m³/ha/an. Elle est diminuée par les nouvelles soumissions dont la production est plus faible.

Il n'y a pas de zonages environnementaux sur la forêt et aucune espèce protégée recensée à notre connaissance. L'enjeu écologique est donc ordinaire.

La forêt est bien fréquentée pour la promenade et les pique-niques au bord des cours d'eau. Certains secteurs sont plus attractifs : la parcelle B avec son sentier botanique et sa proximité avec la clinique, la parcelle K pour le parc à daims et les parcelles au bord des rivières (Fillière et Fier).

La forêt joue un rôle de protection important sur les rives contre les risques d'érosion et de ravinement. Dans les versants, il y a des risques de glissements de terrain.

Cf. Cartes des enjeux en annexe

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Périmètres rapprochés et immédiats de captages	14 ha	0,4 ha PPI captage Forge d'Onnex et 13,5 ha PPR captage d'Argonay Puit du Fier

Préconisations de l'arrêté de préfectoral du captage d'Argonay Puit du Fier :

Sur le périmètre de protection immédiat : il doit être clos et toute activité est interdite hormis l'entretien du site et des équipements préalablement aménagés.

Sur le périmètre de protection rapproché, sont interdits les constructions de toutes natures, toutes exploitations de matériaux, excepté le nettoyage léger des lits des rivières à leur confluent, l'épandage de lisiers et fumures liquides, les dépôts d'ordures et d'immondices, les installations de terrains de camping ou de nomades, le stockage ou le déversement de produits susceptibles de contaminer le sol et le sous-sol (pour les installations existantes, les cuves de stockage devront être logées dans des enceintes étanches à double paroi, visitables par le service de sécurité), la circulation des véhicules à moteur sur la parcelle AE170 et sur le chemin d'accès au sud de cette parcelle, à l'exception des véhicules des services (EDF, ONF,...) et de contrôle (commune, gendarmerie...).

Cf. Arrêté préfectoral en annexe

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Plan de prévention des risques naturels prévisibles	93 ha	PPR d'Argonay Arrêté préfectoral novembre 2008

Le PPR d'Argonay révèle sur la carte des aléas différents types de risques naturels tels que les glissements de terrain, les crues torrentielles et des zones d'inondation. Les risques les plus importants se situent au bord du Fier et de la Fillière. Des ravinements et des érosions torrentielles sont susceptibles d'affecter les berges du Fier, ce torrent pouvant avoir des crues très importantes et soudaines. L'installation de mobilier sensible près des berges est donc à proscrire. Le maintien d'un couvert boisé joue un rôle de protection important.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Problèmes sanitaires graves	24 ha
Déséquilibre grande faune / flore	5 ha
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	84 ha

L'épicéa est l'essence la plus concernée par les problèmes sanitaires sur la forêt. Elle est sensible aux périodes de sécheresse et aux attaques de scolytes. Le frêne est touché par la chalarose. Pour l'instant, l'état sanitaire des frênes n'est pas alarmant mais il faut rester vigilant.

Les problèmes sanitaires se situent principalement dans les parcelles C, G, H, K, M et N.

Les dégâts de gibier ne sont pas très importants actuellement sur la forêt. La fréquentation importante des promeneurs gêne certainement ces populations. Mais, il faut rester tout de même vigilant par rapport à leur évolution.

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	3 ha
Importance sociale ou économique de la chasse	90 ha

Le versant dans la parcelle P en dessous de la route départementale est très difficile d'accès à cause de son relief, de la route, des glissements de terrain et surtout des maisons et bâtiments qui le surplombent.

La parcelle R est isolée. Son exploitation est actuellement inenvisageable.

La chasse est louée gratuitement à l'ACCA d'Argonay. Elle est pratiquée sur presque toute la surface de la forêt à l'exception de la partie sud-est de la P qui est en réserve.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
Concessions	2 ha
Changement climatique	93 ha

Plusieurs usages sont pratiqués sur la forêt communale d'Argonay : deux lignes électriques (parcelles P et O) et une ligne téléphonique (parcelle P) la traversent. Dans la parcelle N, il y a une station de pompage. Une surface a été aménagée dans la parcelle P pour le dépôt des déchets verts de la commune. Les documents réglementaires et cartographiques sont à retrouver.

Depuis 1900 et l'augmentation sensible des teneurs de gaz à effet de serre dans l'atmosphère due aux activités humaines, on constate un réchauffement planétaire, qui s'accélère depuis les années 80.

Les projections futures retiennent pour les plus probables une évolution de + 2 °C à + 4 °C à l'horizon 2100 par rapport au début de ce siècle. Ces évolutions seront déjà significatives en 2030 (+1 à 2 °C) et 2050 (+1,5 à 2,5 °C).

Cela correspond en plaine à une remontée des climats du sud vers le nord de plusieurs centaines de km, et en montagne un décalage vers le haut des étages de végétation de 600 à 800 m. Autrement dit, la température subie par une forêt située à 1000 m d'altitude sera en 2100 équivalente à celle constatée aujourd'hui dans les plaines du Rhône ou de la Loire.

Les effets de ces évolutions climatiques sur les peuplements forestiers peuvent être positifs tant que l'évolution est contenue, avec l'augmentation du taux de CO₂ atmosphérique qui favorise la photosynthèse et l'allongement de la période de végétation. Ils deviennent limitants, puis létaux, quand les seuils de tolérance des arbres à la sécheresse et aux chaleurs extrêmes sont dépassés. Des effets plus brusques et destructeurs peuvent par ailleurs être directement induits par ces évolutions climatiques, tels que les incendies ou les attaques sanitaires liées à des parasites.

Il existe différentes stratégies d'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique, qui visent soit à renforcer la résilience des peuplements existants, soit à accélérer leur transformation vers des peuplements plus adaptés. Elles sont à mettre en œuvre à court ou moyen terme, en se projetant dans une perspective de long terme correspondant à la durée de vie des peuplements forestiers.

Les stratégies retenues pour cette forêt sont les suivantes :

- Augmenter la diversité des essences par des peuplements mélangés,
- Augmenter la diversité structurelle, en terme d'hétérogénéité verticale et horizontale,
- Augmenter la diversité génétique, qui contribue à la capacité d'adaptation des forêts,
- Augmenter la résistance aux perturbations des arbres individuels, pour améliorer la probabilité de leur survie,
- Réduire les âges de récolte ou les diamètres cibles.

Des évolutions plus rapides et plus fortes du climat ayant des conséquences sur les peuplements forestiers pourront nous amener à adapter ces stratégies.

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	480 m	738 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
pec_4.1	Forêts thermophiles calcicoles sur sols peu épais	1,71 ha	2%
pec_4.2	Chênaies-hêtraies acidiphiles	1,15 ha	1%
pec_4.3	Chênaies-hêtraies-charmaies mesoacidiphiles	3,05 ha	3%
pec_4.4	Chênaies-(hêtraies)-charmaies neutroclines	81,15 ha	87%
pec_4.5	Chênaies pédonculées-hêtraies hygroneutroclines	1,89 ha	2%
xxx	Non décrit	1,15 ha	1%
vnb	Vide non boisé	2,87 ha	3%
TOTAL		92,97 ha	

Le catalogue de référence des stations forestières est la Synthèse pour les plaines et collines Rhônalpines.

La forêt est couverte à 87% par la chênaie-hêtraie-charmaie neutrocline. Certains secteurs sont un peu plus acides, humides ou secs mais ils représentent moins de surface. Les vides non boisés sont constitués d'emprises de dessertes, de lignes EDF et téléphonique, de parking, de clairières et de berges.

Cf. Carte des stations forestières en annexe

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Epicéa commun	38%
Sapin pectiné	5%
Autres résineux	7%
Hêtre	14%
Chêne sessile ou pédonculé	18%
Châtaignier	5%
Frêne	5%
Autres feuillus	9%
TOTAL	100%

Les peuplements sont composés à part égale de résineux et de feuillus. L'épicéa représente 38% des surfaces boisées. Sa proportion a bien diminué depuis 2006 qui était alors de 55%.

Cf. Carte des essences en annexe

Répartition des types de peuplement		Surface	% surface de gestion
Code	Libellé		
R	Régénération	6,51 ha	7%
3	Strate 3	2,75 ha	3%
23	Strates 2 et 3	6,73 ha	7%
2	Strate 2	1,02 ha	1%
1	Strate 1	11,38 ha	12%
12	Strates 1 et 2	12,48 ha	13%
1GB	Strate 1, riche en gros bois	18,34 ha	20%
12GB	Strates 1 et 2, riche en gros bois	1,15 ha	1%
13	Strates 1 et 3	8,25 ha	9%
13GB	Strates 1 et 3, riche en gros bois	5,25 ha	6%
C	Peuplement clair	2,77 ha	3%
L	Peuplement ouvert	3,94 ha	4%
J	Futaie jardiné	2,03 ha	2%
CH	Peuplement chétif	0,94 ha	1%
T	Taillis	5,41 ha	6%
A	Surface non boisée	2,87 ha	3%
X	Non décrit	1,15 ha	1%
TOTAL		92,97 ha	

La typologie des peuplements utilisée est celle du guide de sylviculture de montagne Alpes du Nord et Montagnes de l'Ain.

Les peuplements sont sur 18% de la surface en gestion constitués de jeunes futaies dont 7% de régénération. Ces jeunes futaies sont composées à 28% de hêtre, 24% de sapin, 15% de pin sylvestre et 12 % d'épicéa et d'autres feuillus.

Les futaies adultes (types 1 et 12) et à gros bois couvrent 47% de la surface en gestion.

7% de la surface est en peuplement chétif ou en taillis et 3% est non boisé.

Cf. Carte des structures des peuplements en annexe

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	80,63 ha	
Hors sylviculture de production	12,34 ha	
TOTAL	92,97 ha	

La futaie irrégulière est la structure la plus adaptée aux enjeux paysagers et aux changements climatiques.

La parcelle O est une futaie régulière car le peuplement est issu d'une plantation de mélèze mais sur le long terme, l'objectif reste une futaie irrégulière feuillue.

Le traitement préconisé est le même pour toute la surface malgré quelques secteurs regularisés par des anciennes plantations. L'objectif à long terme est bien que les peuplements soient irrégularisés et majoritairement feuillus, ce qui correspond plus aux stations forestières présentes.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Chêne sessile	Toutes sauf sur la station 4.3	75,46 ha	93,6%		65
Hêtre	station 4.3	3,05 ha	3,8%		40
Mélèze d'europe	parcelle O	2,12 ha	2,6%		65
	TOTAL	80,63 ha			

Ces essences sont les essences principales objectifs par station forestière. Elles seront accompagnées d'autres essences principales ou d'accompagnement telles que le chêne pédoncule et pubescent, le chataignier, le merisier, le frêne, les érables plane et sycomore, le pin sylvestre... (Cf. tableau-maître des SRA).

De nouvelles essences complèteront cette liste au fur et à mesure des plantations et de l'évolution des changements climatiques.

Les épicéas seront maintenus en essence d'accompagnement uniquement. Ils seront récoltés à partir du diamètre 45 cm à 1,3 m de hauteur.

On limitera la présence du frêne à cause de la chalarose.

2.3 Effort de régénération

Traitements avec renouvellement non suivi en surface	80,63 ha
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	18 m ² /ha
Cible densité de perches à l'équilibre	100 tiges/ha
Etat général de maturité des peuplements	proche équilibre
Indicateurs de renouvellement	
Surface terrière	18 m ² /ha
% de la surface avec une régénération satisfaisante	20%
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	100 tiges/ha
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	2,68 ha

La surface terrière de la forêt est légèrement supérieure à la cible calculée avec un objectif feuillu. Cependant actuellement, les peuplements de la forêt sont pour moitié composés de résineux. La surface terrière des petits bois et bois moyens sur la surface en sylviculture représente 52% de la surface terrière totale.

Les FH utilisés sont : 9,3 pour les feuillus et de 10,6 pour les résineux soit un **FH moyen de 9,9**

La note de la forêt est attribuée en fonction du stock de perches (insuffisant) et du potentiel de régénération (satisfaisant). De plus, lorsque la régénération est considérée suffisante, la régénération d'épicéa ne représente que 15 % ce qui est positif par rapport à l'objectif de diminution de la représentation de l'épicéa dans les peuplements.

2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement Groupe		UG	Surface totale	Surface en sylviculture (ha)				Surface hors sylviculture (ha)		Rotation	Surf. par groupe
Libellé	Code			totale (a+b)	accessoire (y/c condit°nel) (a)	Dont à passer en coupe	Sans projet d'accès (b)	totale	boisée		
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	A	3,42	3,42	3,42						
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	C	3,95	3,95	3,95	3,90					
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	D	4,70	4,50	4,50	4,50		0,20			
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	E	3,83	3,50	3,50	3,50		0,33			
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	F	7,11	7,11	7,11	3,00			◆		
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	G	5,75	5,75	5,75	5,70					54,01
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	H	6,97	6,97	6,97	6,30	◆				
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	I	7,30	7,30	7,30	7,30					
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	K	7,95	7,95	7,95	6,00					
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	O	2,12	2,12	2,12	2,00					
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	Q	0,91	0,91	0,91	0,00					
irrégulier - accueil public	IRR_AC	B	11,43	11,43	11,43	8,50					
irrégulier - accueil public	IRR_AC	N	9,63	7,70	7,70	2,50		1,93			21,06
irrégulier - risque naturel	IRR_RN	L	5,09	5,09	5,09						
irrégulier - risque naturel	IRR_RN	M	0,33	0,33	0,33	0,33					
irrégulier - risque naturel	IRR_RN	P	12,27	2,60	2,60			9,67			
évolution naturelle	HSN	R	0,21					0,21	0,21		0,21
Totaux			92,97	80,63	80,63	53,53	0,00	12,34	0,21		92,97

La forêt est classée en futaie irrégulière à objectif feuillu sur le long terme, malgré la proportion importante de résineux aujourd'hui. Il faut engager la conversion des peuplements vers des peuplements principalement feuillus.

L'objectif est de diminuer considérablement la proportion des épicéas dans les peuplements afin de limiter les pertes de revenus pour la commune et d'adapter au mieux la composition en essence des peuplements par rapport aux changements climatiques.

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de		Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de coupe	Type de peuplement	coupe conditionnelle	Observations	Volume total
	P <small>la</small> e-UG	Partie d'UG								
2021	C		irrégulier - objectif feuillus	3,95 ha	3,90 ha	Coupe sanitaire	futaie régulière Sapin Gros bois peuplement à capitaliser		enjeux signalés : paysage	200 m ³
2021	G		irrégulier - objectif feuillus	5,75 ha	1,00 ha	Coupe sanitaire	futaie irrégulière Epicéa Gros bois capital proche de l'objectif		enjeux signalés : paysage	50 m ³
2021	H		irrégulier - objectif feuillus	6,97 ha	3,00 ha	Coupe sanitaire	futaie irrégulière Epicéa Gros bois peuplement à capitaliser		enjeux signalés : paysage risques naturels	100 m ³
2022	K		irrégulier - objectif feuillus	7,95 ha	3,00 ha	Coupe sanitaire	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuilllus Divers 20 à 50% peuplement à décapitaliser		enjeux signalés : paysage risques naturels Coupe sanitaire et irrégulière	150 m ³
2023	I		irrégulier - objectif feuillus	7,30 ha	7,30 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Epicéa Gros bois peuplement à décapitaliser		enjeux signalés : paysage	500 m ³
2024	B		irrégulier - accueil public	11,43 ha	2,00 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Epicéa peuplement à décapitaliser		enjeux signalés : paysage risques naturels	150 m ³
2024	D		irrégulier - objectif feuillus	4,70 ha	1,00 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Epicéa peuplement à décapitaliser		enjeux signalés : paysage NO en amélioration et SE en irrégulier	50 m ³
2025	F		irrégulier - objectif feuillus	7,11 ha	3,00 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuilllus Divers 20 à 50% peuplement à capitaliser		enjeux signalés : paysage	100 m ³
2025	M		irrégulier - objectif feuillus	0,33 ha	0,33 ha	Coupe sanitaire	futaie irrégulière Autres feuillus peuplement à décapitaliser		enjeux signalés : risques naturels CHALAROSE	20 m ³
2026	G		irrégulier - objectif feuillus	5,75 ha	4,70 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Epicea>50% et Sapin 20 à 50% peuplement à décapitaliser		enjeux signalés : paysage	300 m ³
2027	N		irrégulier - accueil public	9,63 ha	2,50 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Hêtre> 50% et sapin-épicéa 20 à 50% capital proche de l'objectif		enjeux signalés : paysage protection captage projet d'emprise de canalisation Grand Annecy	100 m ³
2027	O		amélioration - objectif résineux	2,12 ha	2,00 ha	Amélioration	futaie régulière Mélèzes Bois moyen peuplement à décapitaliser	X	Coupe réalisable si travaux de lutte contre le laurier avant	80 m ³
2028	D		irrégulier - objectif feuillus	4,70 ha	3,50 ha	Amélioration	futaie régulière Feuilllus et résineux en mélange peuplement à décapitaliser		enjeux signalés : paysage	150 m ³

Année	Unité de programmation de		Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de coupe	Type de peuplement	coupe conditionnelle	Observations	Volume total
	P <small>l</small> e-UG	Partie d'UG								
2029	B		irrégulier - accueil public	11,43 ha	6,50 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Feuillus et résineux en mélange capital proche de l'objectif		enjeux signalés : paysage et risques naturels	300 m ³
2030	K		irrégulier - objectif feuillus	7,95 ha	6,00 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à décapitaliser		enjeux signalés : paysage et risques naturels	350 m ³
2032	E		irrégulier - objectif feuillus	3,83 ha	3,50 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Feuillus et résineux en mélange peuplement à capitaliser		enjeux signalés : paysage	140 m ³
2033	C		irrégulier - objectif feuillus	3,95 ha	3,90 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Feuillus et résineux en mélange Bois moyen capital proche de l'objectif		enjeux signalés : paysage	120 m ³
2034	H		irrégulier - objectif feuillus	6,97 ha	6,30 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Epicea>50% et Sapin 20 à 50% peuplement à décapitaliser		enjeux signalés : paysage et risques naturels	300 m ³
2036	I		irrégulier - objectif feuillus	7,30 ha	7,30 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Epicea Gros bois peuplement à décapitaliser		enjeux signalés : paysage	500 m ³
2037	F		irrégulier - objectif feuillus	7,11 ha	3,00 ha	Irégulière	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à capitaliser		enjeux signalés : paysage	150 m ³
2038	D		irrégulier - objectif feuillus	4,70 ha	4,40 ha	Amélioration	futaie irrégulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% peuplement à décapitaliser		enjeux signalés : paysage	250 m ³
2038	G		irrégulier - objectif feuillus	5,75 ha	5,70 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Epicea>50% et Sapin 20 à 50% peuplement à décapitaliser		enjeux signalés : paysage	300 m ³
2039	N		irrégulier - accueil public	9,63 ha	2,50 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Hêtre> 50% et sapin-épicéa 20 à 50% capital proche de l'objectif		enjeux signalés : risques naturels et protection captage Projet d'emprise de canalisation Grand Annecy	100 m ³
2039	O		irrégulier - objectif feuillus	2,12 ha	2,00 ha	Amélioration	futaie régulière Mélèzes Bois moyen peuplement à décapitaliser	x	enjeux signalés : risques naturels Coupe réalisable si travaux de lutte contre le laurier avant	100 m ³
2040	B		irrégulier - accueil public	11,43 ha	8,50 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Feuillus et résineux en mélange capital proche de l'objectif		enjeux signalés : paysage et risques naturels	300 m ³

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre		
motif	localisation	prescriptions
Présence de Lauriers (invasives)	parcelle O	Travaux de lutte contre le laurier dans la parcelle avant la coupe

Indicateur de suivi	toutes coupes	coupes non conditionnelles
surface terrière totale à récolter durant l'aménagement	418 m ²	18 m ²
volume bois fort total à récolter durant l'aménagement	4 860 m ³	180 m ³

DOCUMENT O.N.F.

2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles		Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux					
DEG	Dégagement de plants (plantation actuelle)	A, C, H, K, Q et N	11	A : 0,04 ha *3 passages C : 0,6 ha (plants CGE ER avec protection) H : 1 ha * 2 passages K : 1 ha en plantation *2 passages Q : 0,9 * 2 passages N : 1,5 ha un passage (plantation) * 3 passages	10 120 €	I
DEG	Dégagement semis naturelles	B, F, G et K	6	B : 1 ha (semi nat) F : 1 ha * 2 passages G : 0,5 ha *2 passages K : 1 ha semi nat * 2 passages	4 800 €	I
DEP	Dépressoage	B, H et K	2,5	B : 1 ha H : 1 ha K : 0,5 ha	3 750 €	E
	Récolte de déprérisants	K	0,1 ha		250 €	E
PL	Plantations en enrichissement		25 ha	Chêne, érables, merisier, tilleul, pin sylvestre... Estimation pour une densité de 750 plants/ha protégés	145 000 €	I
DEG	Dégagement de nouvelles plantations		25 ha	25 ha * 5 passages	115 000 €	I
NET			2 ha	A nettoiement ancienne plantation	2 500 €	E
FIRR	FIRR	B, E, H et K...	11 ha	B : 2,5 ha E : 1 ha H : 1 ha K : 0,5 ha au total 1/4 de la surface en coupe	11 000 €	E
ECL	1ère éclaircie	F	2 ha	F : 2 ha zone nord	3 600 €	E
INV	Lutte contre les invasives	O	1,5 ha	Coupe des lauriers (invasives)	7 000 €	E
ENL	Enlevement de protection	K + ..	26 ha	K + nouvelles plantations au cours de la période d'aménagement	35 000 €	I
				Total	338 020 €	
				soit annuellement	16 901 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

Les subventions possibles actuellement pour des travaux sylvicoles sont :

- pour des dégagements et des dépressoages dans des régénération naturelles : 40 % avec Sylv'Accts sous réserve de déploiement du dispositif , 30% avec des aides région
- pour des plantations : subventions extérieures possibles (Mécenats, Plan de relance, label Bas Carbone, opération 250 000 arbres Grand Annecy...)

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q'té	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien des pistes	ensemble de la forêt		Forfait	60 000 €	E
				Total	60 000 €
				soit annuellement	3 000 €/an

* I = Investissement ou E = Entretien

La réfection de la route de la Vouettaz est à réaliser régulièrement afin de maintenir en état son usage pour la gestion.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien du périmètre	Forêt	15,3 km	Régularisation du périmètre : parking de la clinique parcelle B et cabane dans la parcelle H	30 600 €	E
Entretien du parcellaire	Forêt	2 km		1 600 €	E
Mise à jour des concessions			Recherche des documents réglementaires et cartographiques. A chiffrer	-	I
Pose de panneaux thématiques pour l'Arboretum	Parcelle B	2	Panneaux pupitres format A3 avec visuel en impression par inclusion. Un pied mélèze classe 3, pose sur fer platine et socle béton 50x50cm. Plan de l'Arboretum et de ses essences, plus encart biodiversité	4 000 €	I
Pose de panneaux d'accueil avec plan des sentiers	Secteur Argonay Menthonnex	5	Panneaux type PDIPR format 80x120cm, en impression par inclusion. Support mélèze classe 3, 2 pieds posés sur fer platine et socles béton 50x50cm	12 500 €	I
Réhabilitation de l'Arboretum	Parcelle B		Remplacement des bornes et plaques manquantes (prix pour 2 bornes complètes posées et 2 plaques seules) 300€ la borne posée, 50€/plaque 800€ dégagements /élagage /plantation de 10 plants	1 500 €	E
Remplacement des deux bancs de l'Arboretum	Parcelle B	2	Dépose en décharge agréée des deux anciens bancs, et remplacement par deux bancs classe 3 (mélèze) sur ferrures et socles béton à un nouvel emplacement proche. Piochage d'une plateforme horizontale devant chaque banc avec apport de grave 0/30mm sur 50cmx200cm x10cm	5 000 €	I
Piochage d'une plateforme horizontale devant les deux bancs existants	Parcelle B Bancs des Lacs	2	Piochage + apport de grave 0/30mm sur 50cmx200cm x10cm de profondeur (accessibilité moyenne)	800 €	I
Ouvertures paysagères	Bancs des lacs Bancs de l'Arboretum	3	Élagage de branches et coupe de tiges de 10cm de diamètre maximum, afin de retrouver le point de vue sur le lac d'Annecy	1 500 €	I
Inventaire des sentiers et création d'un plan de balisage	Forêt communale d'Argonay	1	- Inventaire et sélection des sentiers et des points d'intérêts à mettre en valeur - Création de boucles de randonnée - Plan de balisage - Listing des équipements de balisage et programme de travaux - Sécurisation, travaux sur les sentiers - Réflexion sur la pratique du VTT	6 000 €	I
Pose d'une table-banc	Parcelle N (zone du Fier)	1	Table-banc mélèze 6 places, scellement au sol béton + ferrures	1 500 €	I
Pose d'une table-banc familiale	Parcelle N (zone du Fier)	1	Table-banc mélèze 12 places, scellement au sol béton + ferrures	2 500 €	I
Pose de barbecues béton	Parcelle N et P (zone du Fier)	2	Barbecue en béton, sans grille pour éviter les vols. Scellement au sol par massif béton	1 200 €	I
Dépose et remplacement d'une table banc	Parcelle I entrée 6		Dépose de la table-banc béton et évacuation en déchetterie agréée. Pose d'une table-banc mélèze 6 places, scellement au sol béton + ferrures	2 500 €	I
Total				71 200 €	
soit annuellement				3 560 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

L'étude complète concernant l'accueil du public est en annexe.

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en sénescence	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	0,21 ha

Il est difficile de laisser sur cette forêt des surfaces sans coupe à cause de la nécessité de convertir les peuplements vers des compositions en essence plus adaptées aux changements climatiques et par rapport à la fréquentation sur les sentiers.

Seule la parcelle R est dans un groupe hors sylviculture à cause de son isolement.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui

Le protocole arbres "bios" sera mis en place dans la forêt communale soit :

- d'un arbre mort ou sénescent/ha,
- de 2 arbres creux ou vieux ou très gros /ha,
- de bois morts au sol.

Les arbres seront maintenus jusqu'à leur disparition naturelle, sauf s'ils sont une source de danger pour les usagers de la forêt.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

ETUDE REALISEE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Séverine Bessard, Cheffe de projet aménagement

Etude de terrain et inventaires : Benoît Mangin, Technicien territorial
Séverine Bessard, Cheffe de projet aménagement

Cartographie : Lucile Garnier, opératrice SIG

Rédigé le 08/04/2021

par Le chef de projet aménagement

Signé : Bessard Séverine

avec l'appui de Benoît Mangin, le technicien territorial,
Maxime de Banizette, le responsable de l'Unité territoriale
et d'Arnaud Guézou du bureau d'étude pour la partie accueil du public.

Vérifié le 20/04/2021

par Le responsable aménagement de l'agence

Signé : Gwénaëlle Gibaud

Proposé le 03/05/2021

par Le directeur d'agence

Signé : François-Xavier Nicot

DOCUMENT ONE

ANNEXES

- Parcelles cadastrales relevant du régime forestier
- Typologie massif alpin
- Bilans passées (2006-2020)
- Récoltes
- Recettes
- Dépenses
- Résultats des inventaires
 - * Forêt communale
 - * Massif de la Vouettaz
- Arrêté préfectoral des captages d'eau d'Argonay
- Contribution à la partie Accueil du public de l'aménagement de la forêt communale d'Argonay par Arnaud Guézou (ONF, Bureau d'Etude)
- Protection des captages AEP

CARTES

- Situation
- Plan forestier
- Enjeux
- Unités stationnelles
- Structures des peuplements
- Essences
- Surface terrière (m^3/ha)
- Régénération
- Dégâts de gibier
- Travaux sylvicoles
- Année de coupe
- Aménagement

DOCUMENT O.N.F.

Forêt communale d'Argonay

Révision d'aménagement forestier Carte de situation



Parcellaire forestier

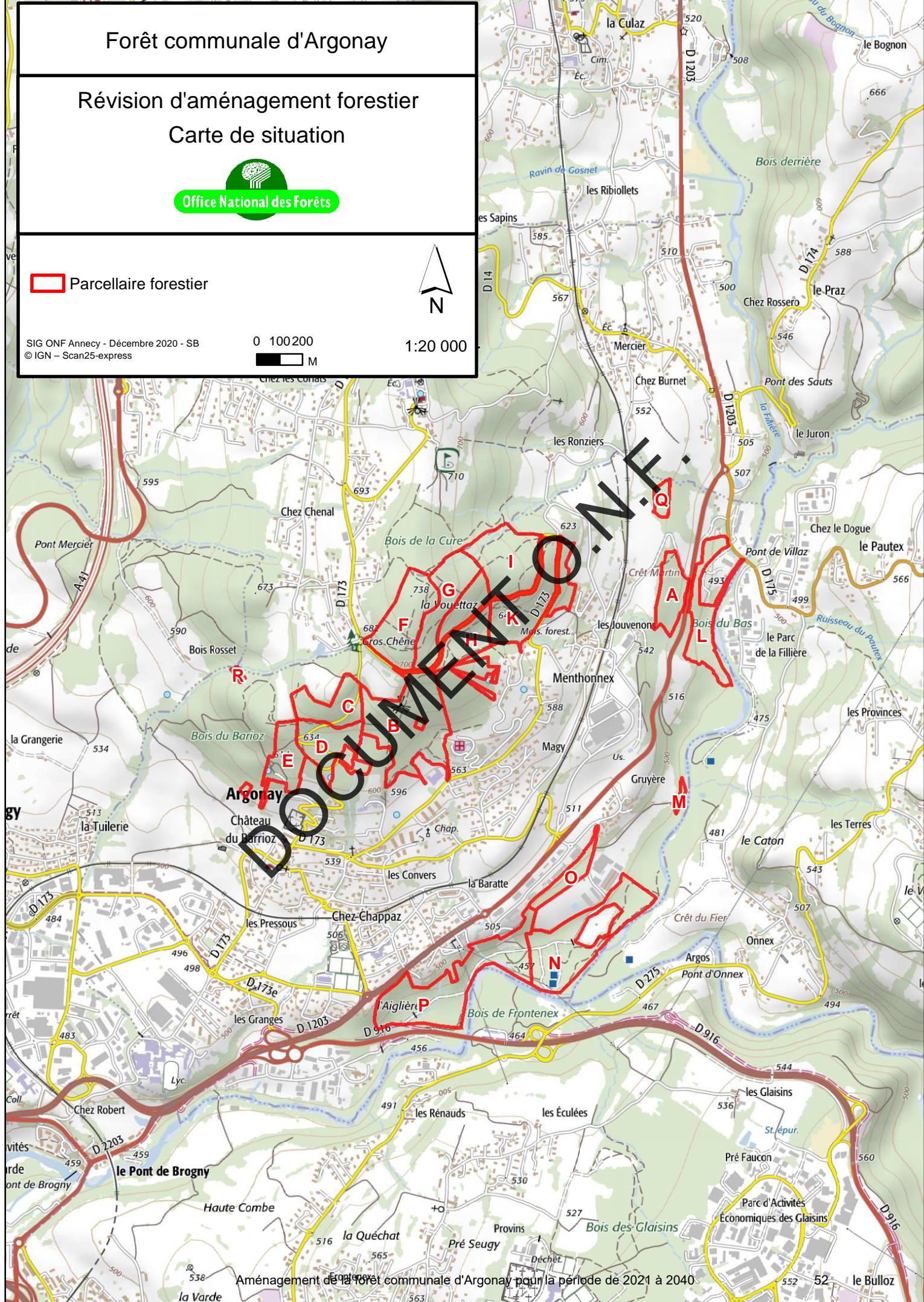


SIG ONF Annecy - Décembre 2020 - SB
© IGN - Scan25-express

0 100 200

1:20 000

M



Forêt communale d'Argonay

Révision d'aménagement forestier

Plan forestier



Parcellaire forestier

Piste

Route accessible aux grumiers

Route accessible aux VL

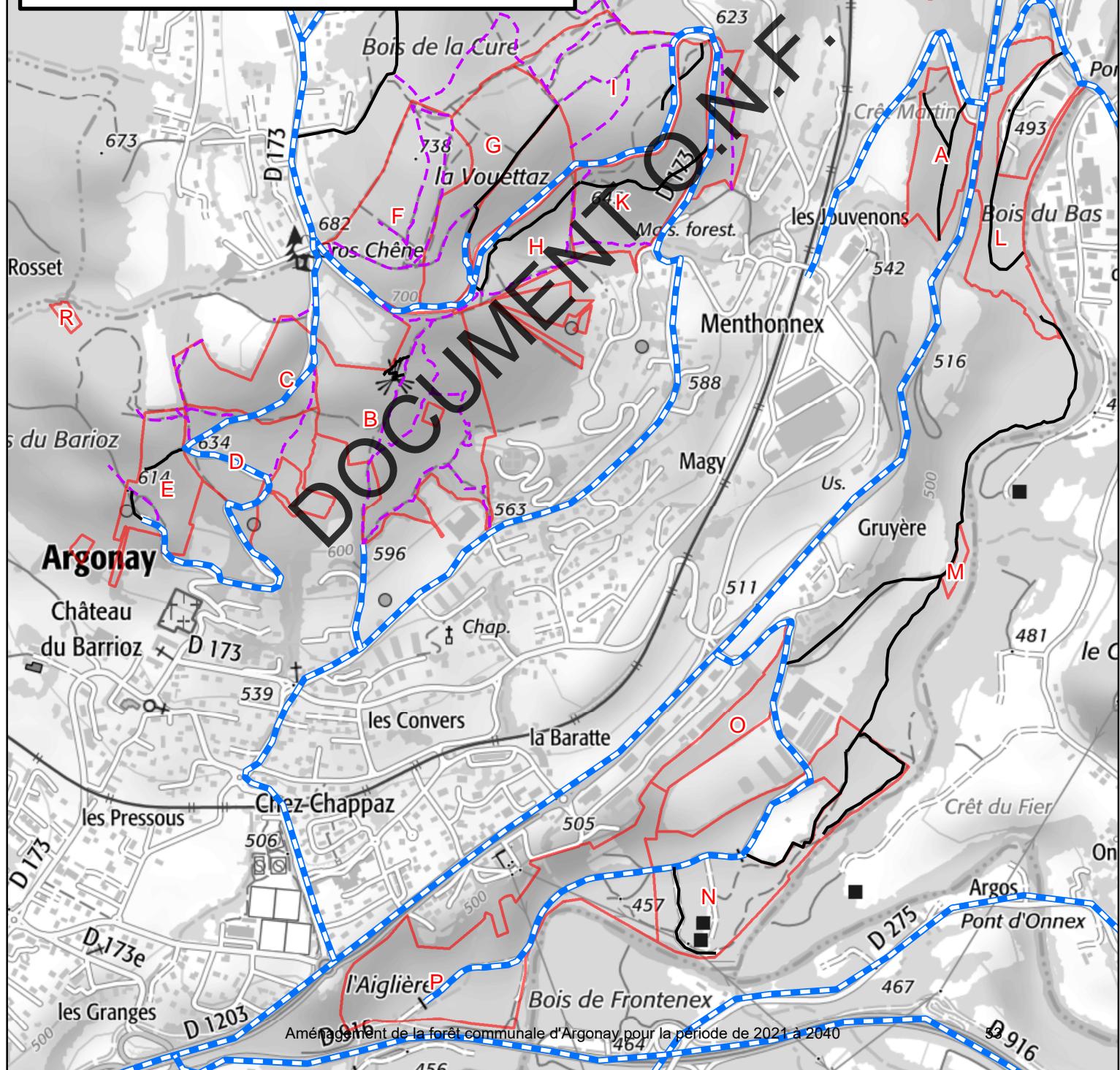
Sentier

Place de dépôt

SIG ONF Annecy - mars 2021 -SB
© IGN - EDR25

0 100 200 M

1:12 000



Forêt communale d'Argonay

Révision d'aménagement forestier Carte des enjeux de production

Office National des Forêts

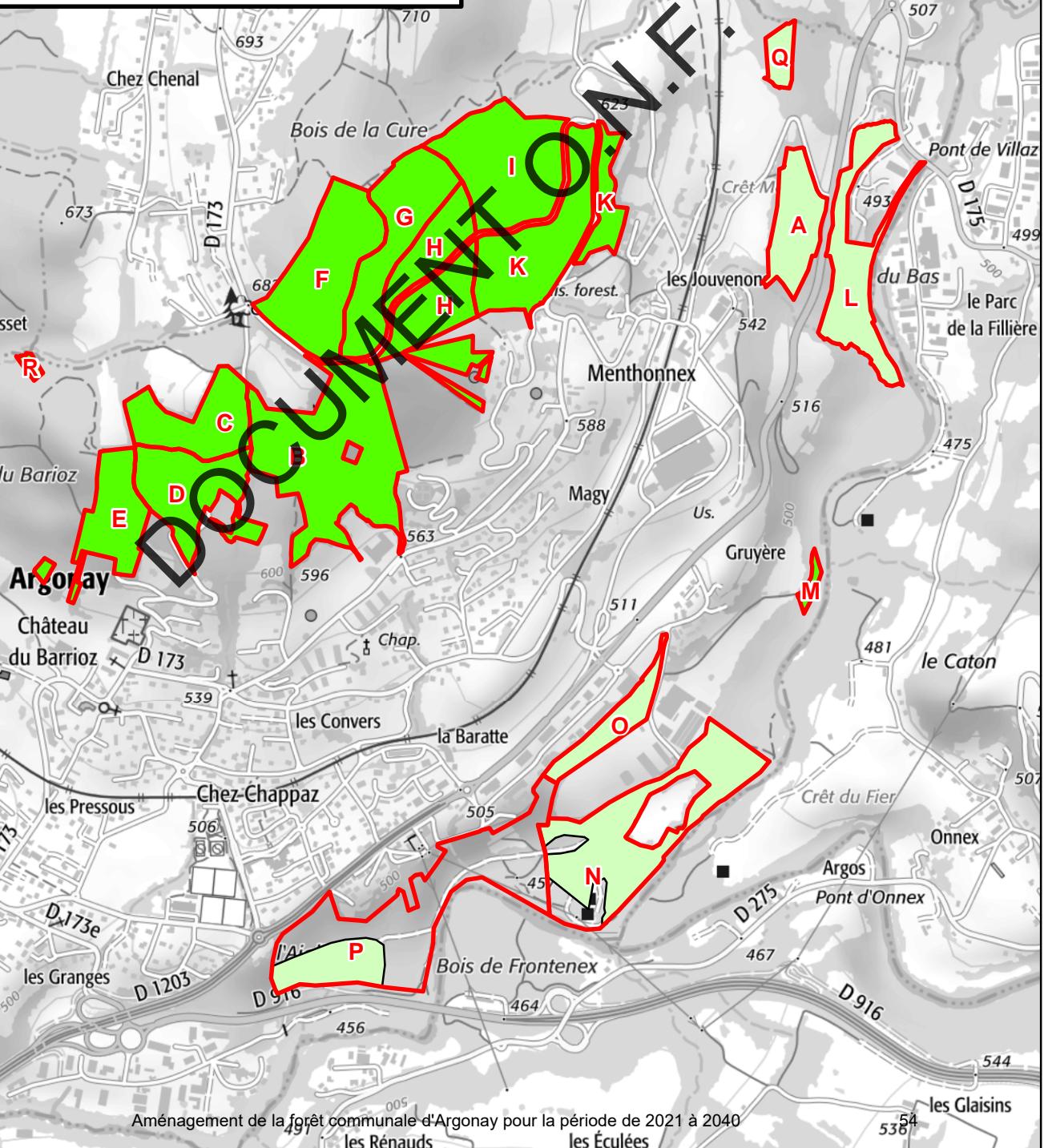
- sans objet
- faible
- moyen
- fort
- Parcellaire forestier

0 100 200 M



1:15 000

SIG ONF Annecy - Décembre 2020 - SB
© IGN - Scan25-express



Forêt communale d'Argonay

Révision d'aménagement forestier Carte des enjeux écologiques



Parcellaire forestier

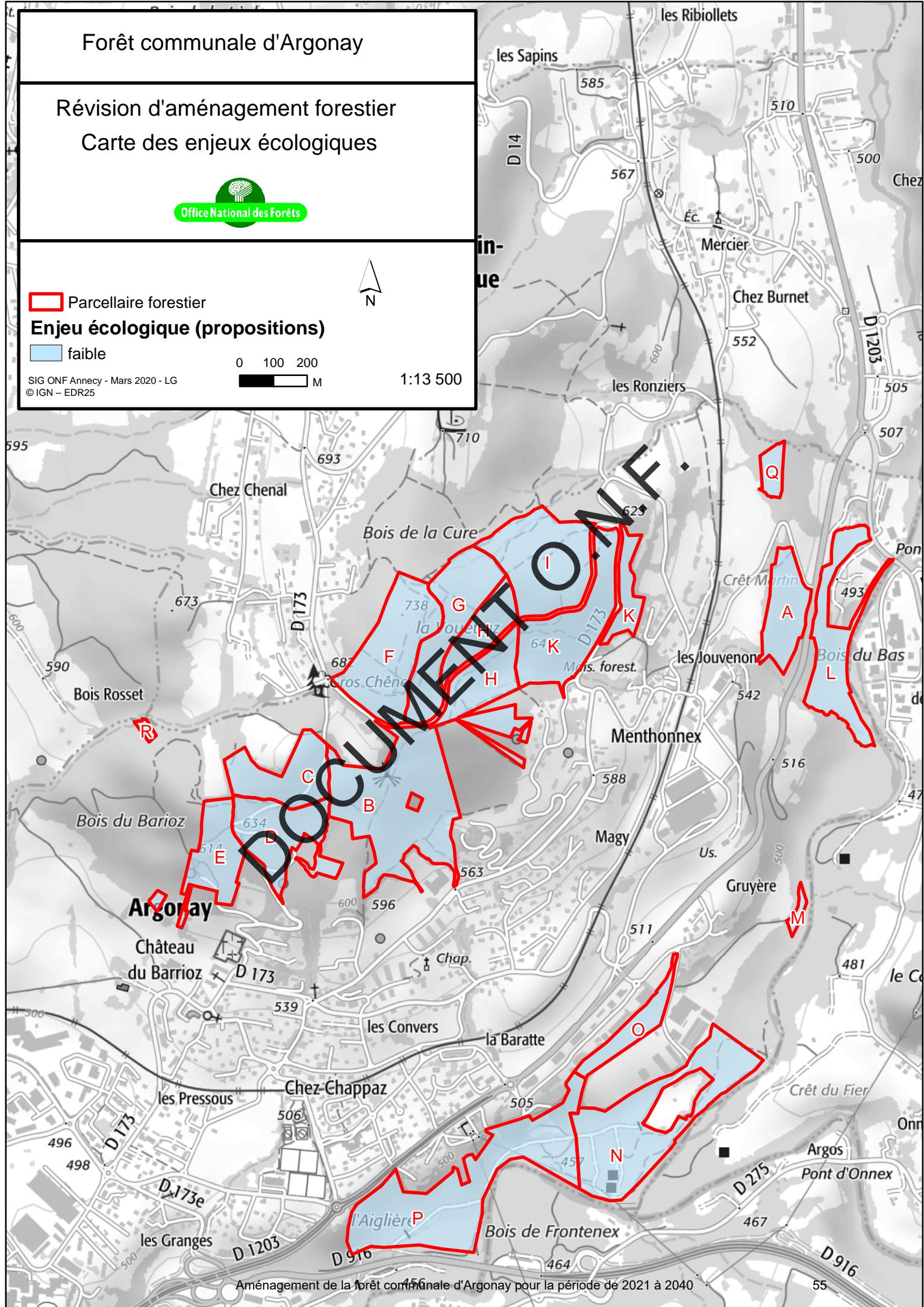
Enjeu écologique (propositions)

faible

0 100 200 M

1:13 500

SIG ONF Annecy - Mars 2020 - LG
© IGN - EDR25



Forêt communale d'Argonay

Révision d'aménagement forestier Carte des enjeux sociaux



Office National des Forêts

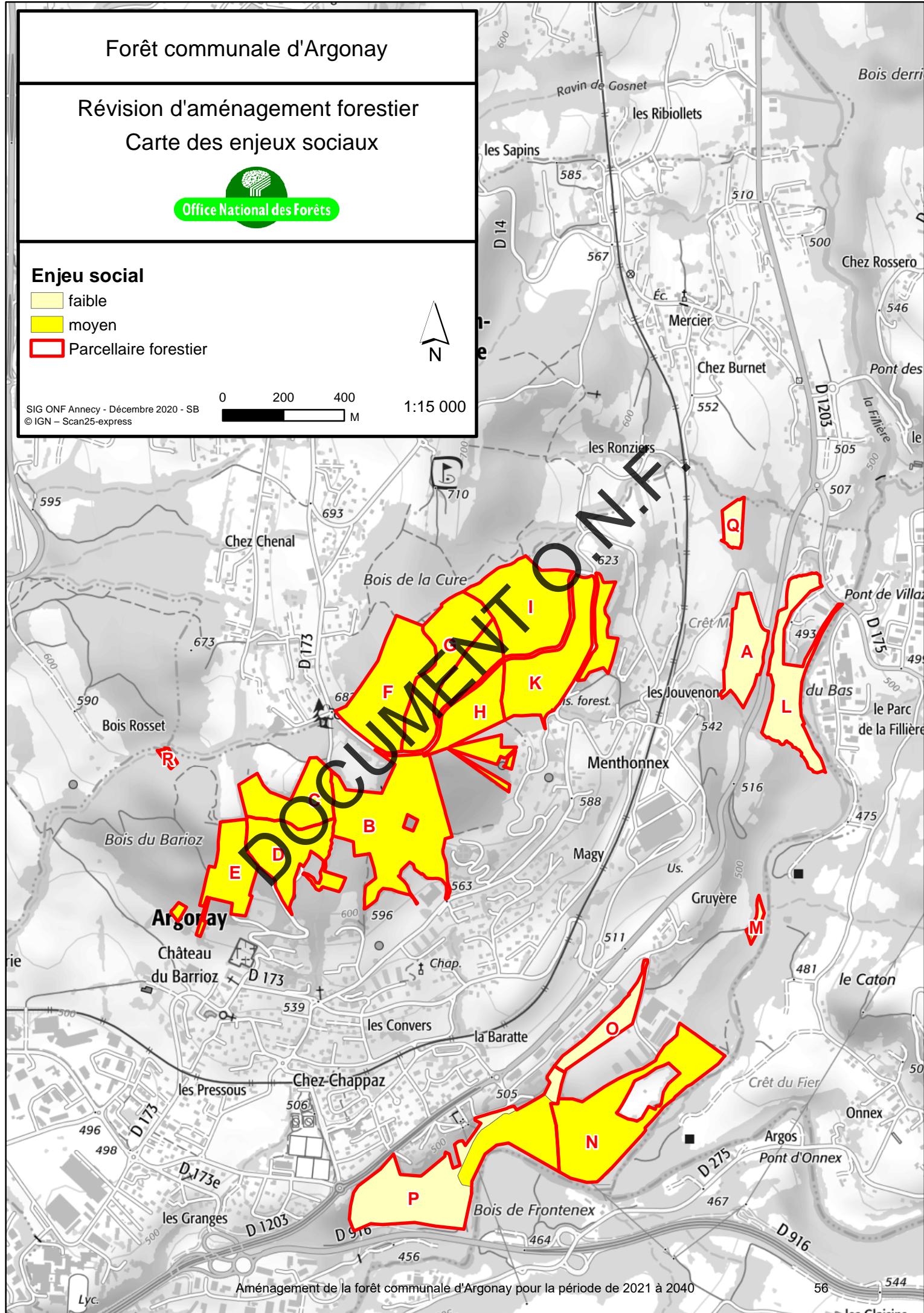
Enjeu social

-  faible
 -  moyen
 -  Parcellaire forestier

SIG ONF Annecy - Décembre 2020 - SB
© IGN – Scan25-express

0 200 400

1:15 000



Forêt communale d'Argonay

Révision d'aménagement forestier Carte des Stations Forestières

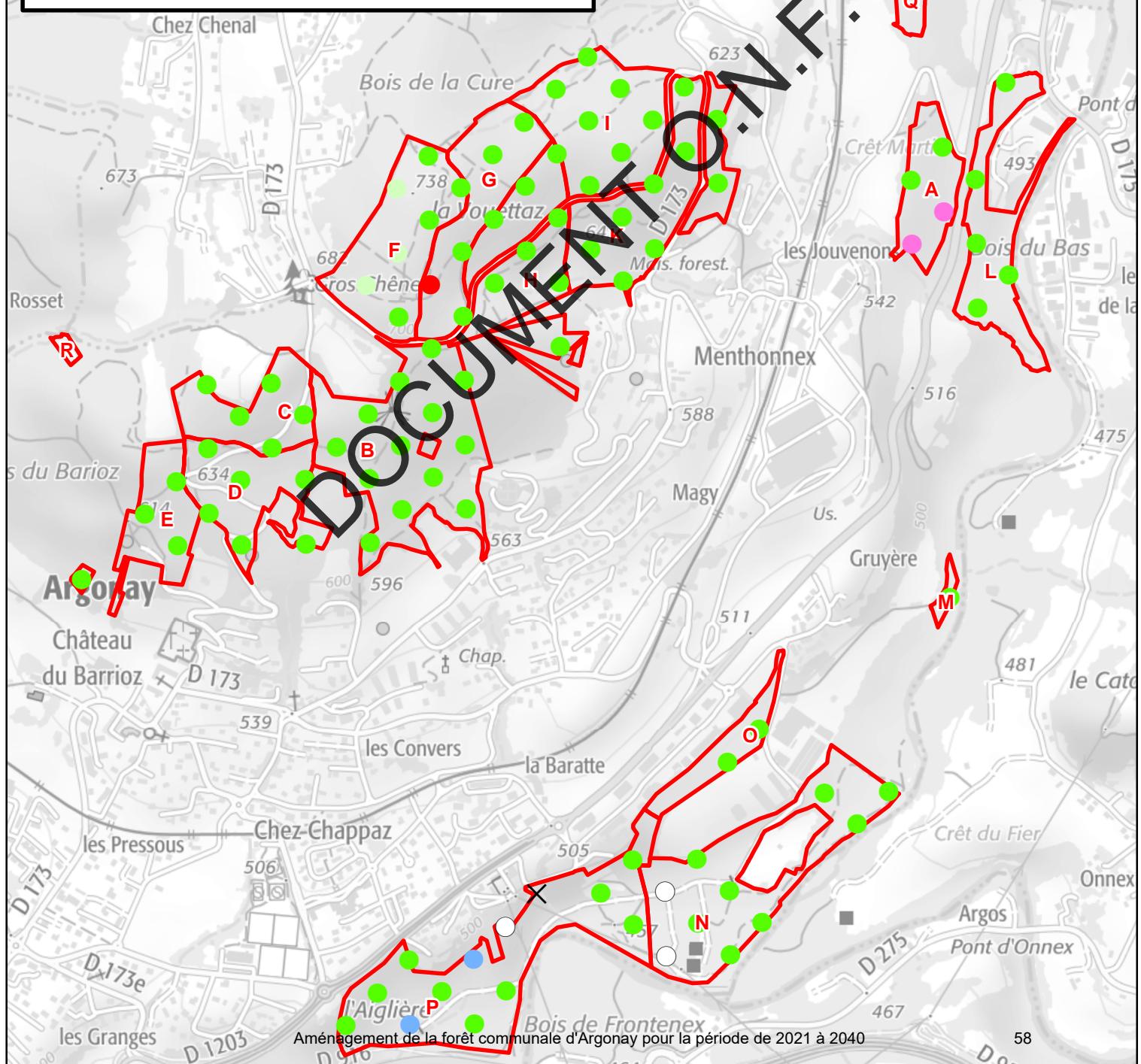


- pec_4.1 : Forêts thermophiles calcicoles sur sols peu épais
- pec_4.2 : Chênaies-hêtraies acidiphiles
- pec_4.3 : Chênaies-hêtraies-charmaies mésoacidiphiles
- pec_4.4 : Chênaies-hêtraies-charmaies neutroclines
- pec_4.5 : Chênaies-pédunculées-frênaies hygroneutroclines
- Vides non boisés
- ✗ Non décrits
- Parcellaire forestier

SIG ONF Annecy - Dec 2020 - JPG
© IGN - EDR25

1:12 500

0 250 500 M



Forêt communale d'Argonay

Révision d'aménagement forestier Carte des Structures de peuplements

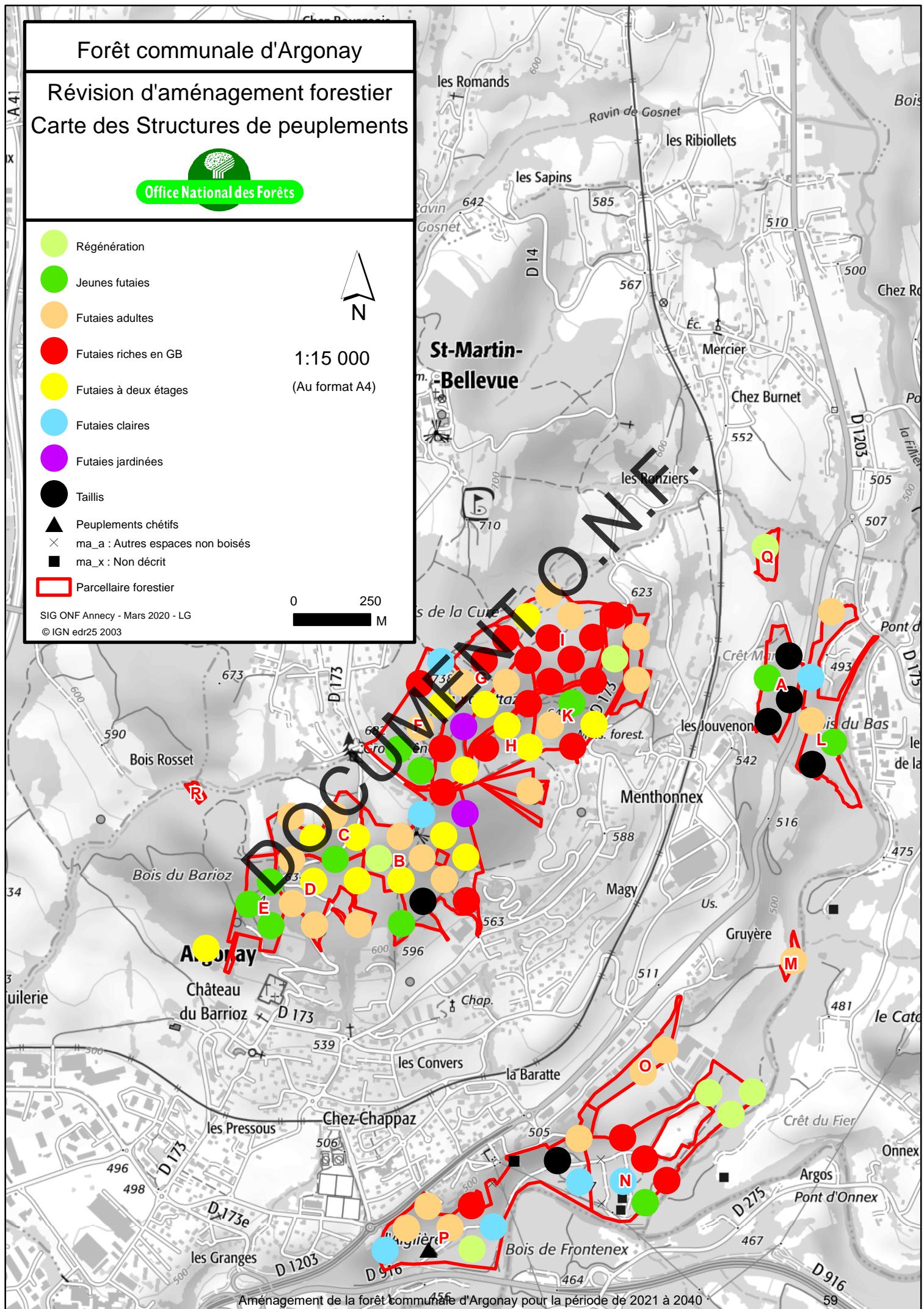


1:15 000
(Au format A4)

0 250 M

- Régénération
- Jeunes futaies
- Futaies adultes
- Futaies riches en GB
- Futaies à deux étages
- Futaies claires
- Futaies jardinées
- Taillis
- ▲ Peuplements chétifs
- × ma_a : Autres espaces non boisés
- ma_x : Non décrit
- Parcellaire forestier

SIG ONF Annecy - Mars 2020 - LG
© IGN edr25 2003



Forêt communale d'Argonay

Révision d'aménagement forestier Carte de la régénération



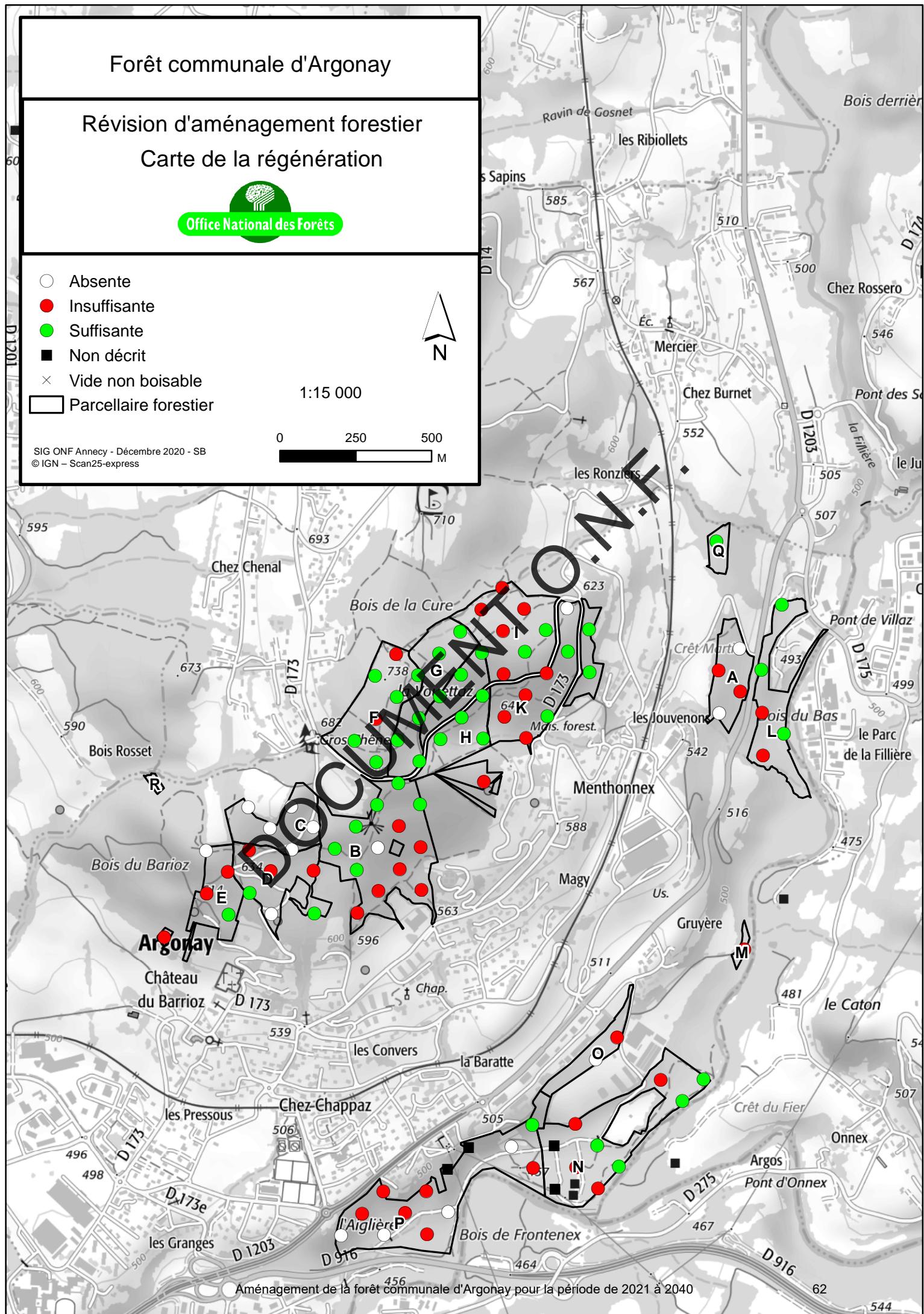
- Absente
- Insuffisante
- Suffisante
- Non décrit
- × Vide non boisable
- Parcellaire forestier

1:15 000

0 250 500 M



SIG ONF Annecy - Décembre 2020 - SB
© IGN – Scan25-express



Forêt communale d'Argonay

Révision d'aménagement forestier Carte des dégâts de gibier



Néant

● Présents mais ne compromettent pas la régénération

● Compromettent la régénération

● Dégâts extrêmes

× Vide non boisable

■ Non décrit

■ Parcellaire forestier

■ Réserve de chasse

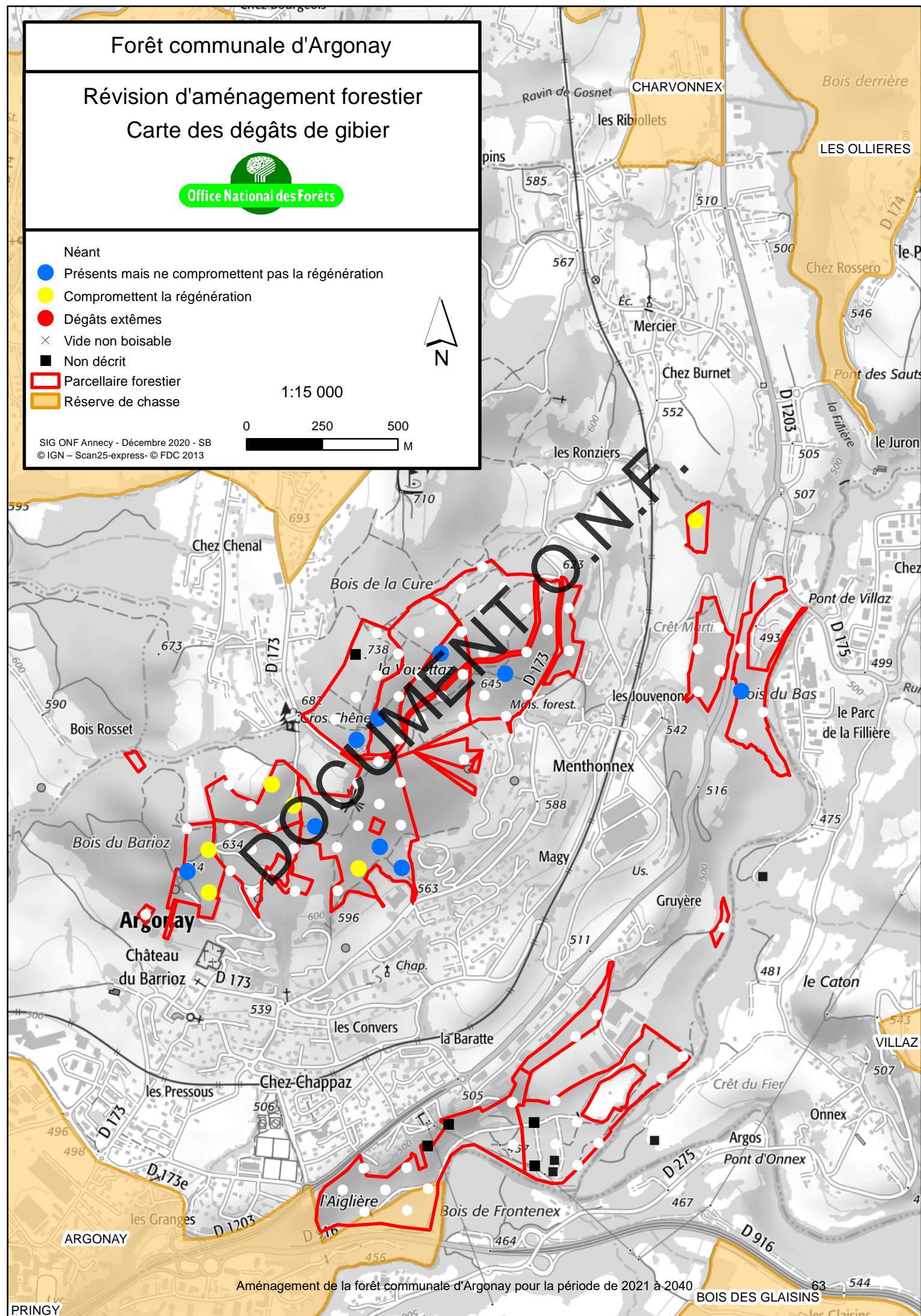


1:15 000

0 250 500 M

SIG ONF Annecy - Décembre 2020 - SB
© IGN - Scan25-express - © FDC 2013

DOCUMENT N.A.



Aménagement de la forêt communale d'Argonay pour la période de 2021 à 2040

BOIS DES GLAISINS

63 544

les Clairs

Forêt communale d'Argonay

Révision d'aménagement forestier Carte des travaux



Office National des Forêts

Travaux d'après les inventaires

- Dégagement
 - Dépressage
 - Eclaircie
 - Futaie irrégulière
 - Autres
 - ✗ NON
- Parcellaire forestier
- Surface avec des travaux proposés

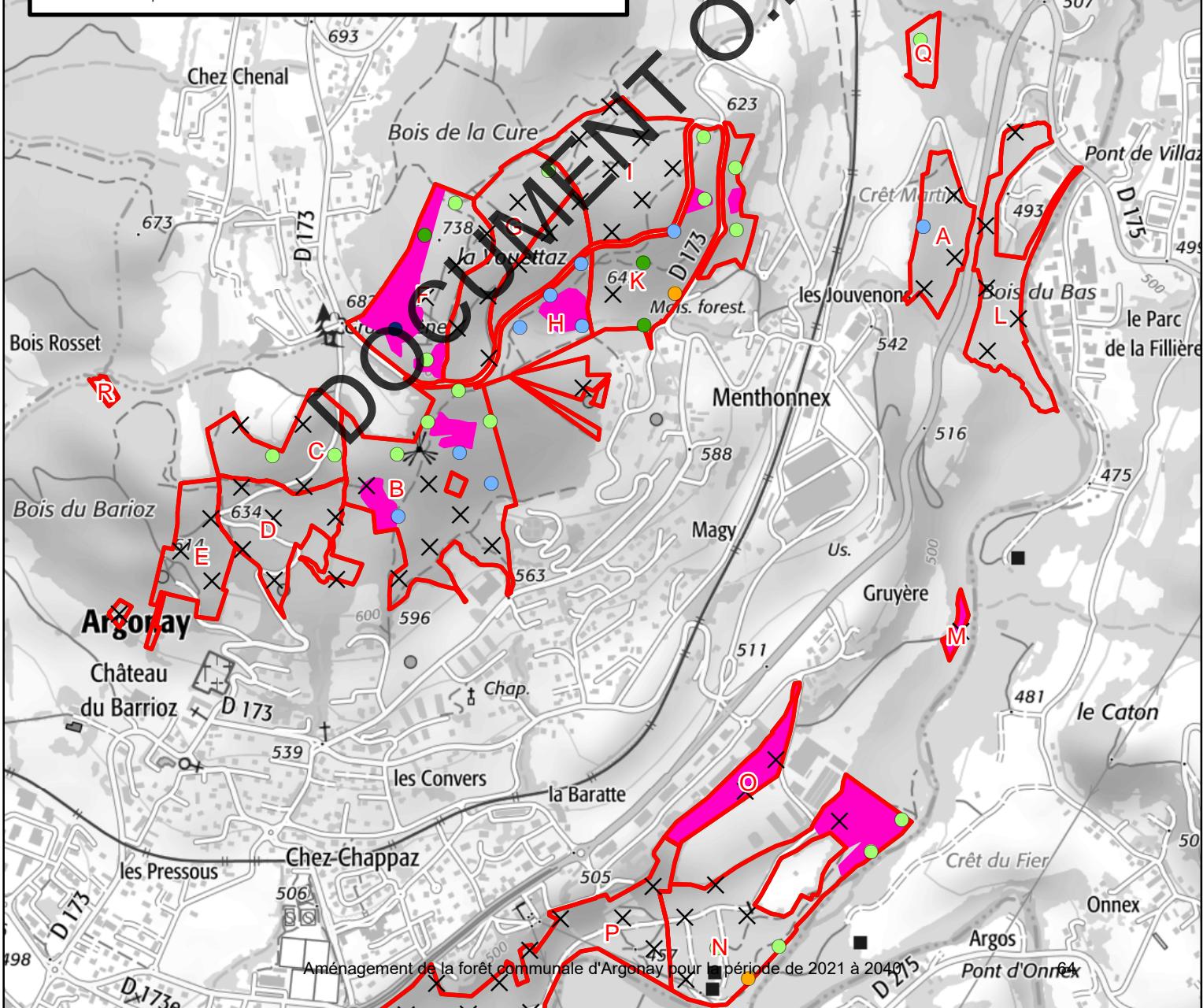


1:13 500

0 250 500 M

SIG ONF Annecy - Décembre 2020 - SB

© IGN - Scan25-express



Forêt communale d'Argonay

Révision d'aménagement forestier Années de passage en coupe

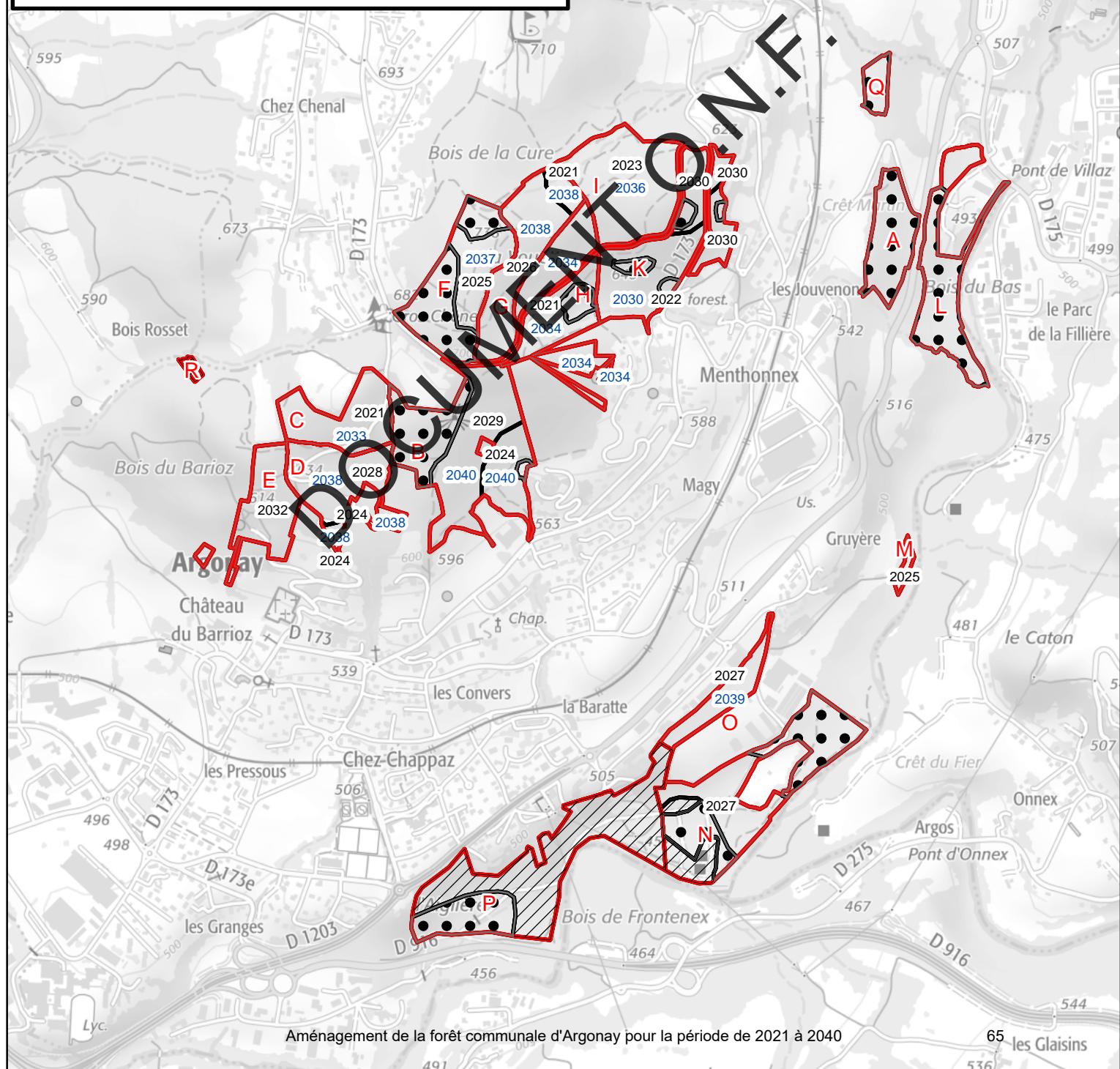


Surface en sylviculture

- Coupe
 - Pas de coupe
 - Hors sylviculture
 - Parcellaire forestier
 - 2020 1ère année de passage en coupe
 - 2020 2ème année de passage en coupe

SIG ONF Annecy - Décembre 2020 - SE

1:15 000



Forêt communale d'Argonay

Révision d'aménagement forestier Carte d'aménagement



Groupe

- [Green Box] Irrégulier, Feuillus
- [Blue Box] Irrégulier, Risques naturels
- [Red Box] Irrégulier, Accueil du public
- [Brown Box] Hors sylviculture en libre évolution (parcelle R)

Surface en sylviculture

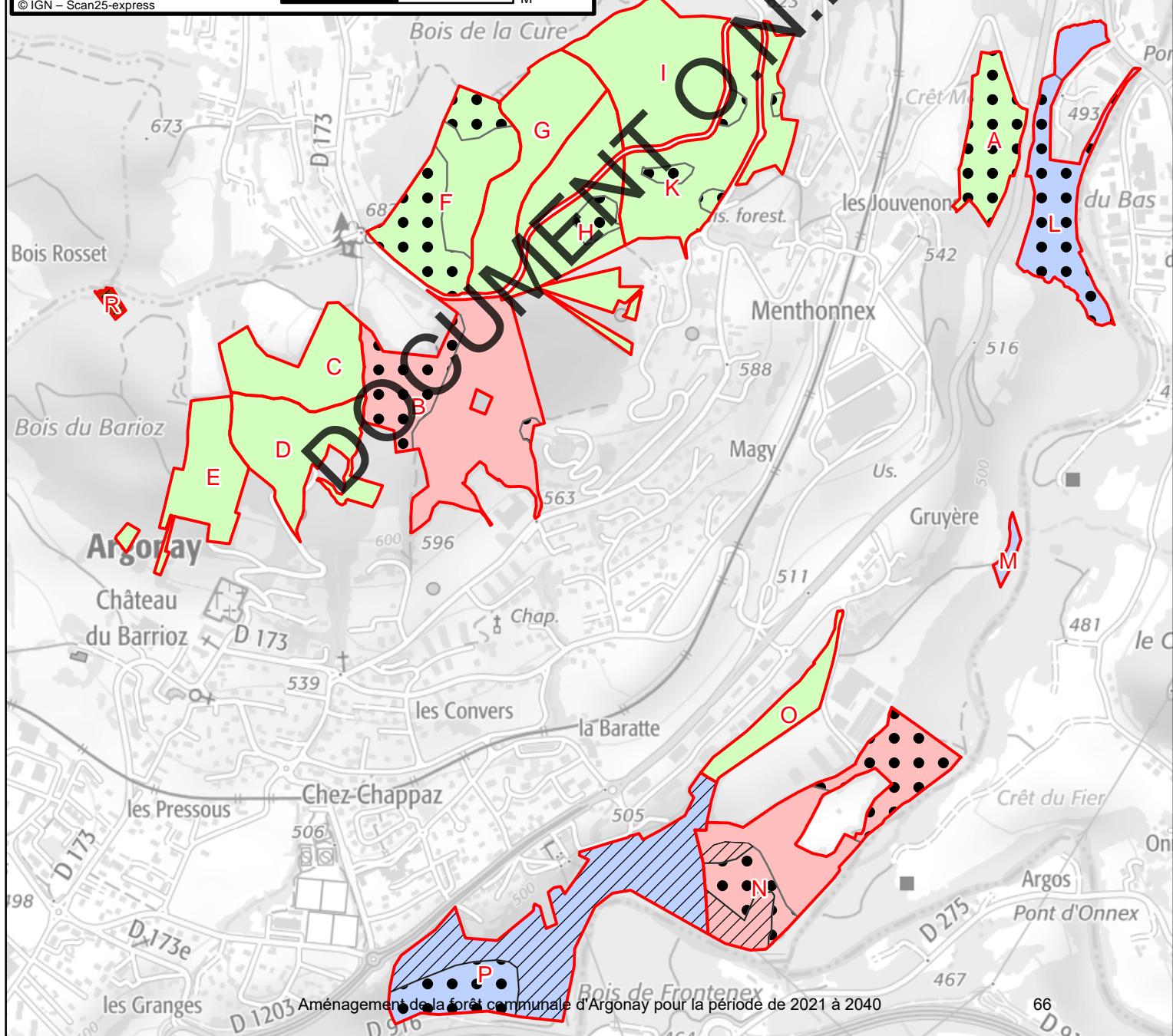
- [White Box] Coupe
- [Black Box with dot] Pas de coupe
- [Hatched Box] Hors sylviculture
- [Red Box] Parcellaire forestier

SIG ONF Annecy - Décembre 2020 - SB
© IGN - Scan25-express



1:12 500

0 250 500 M



POUR VOTRE INFORMATION

Les éléments ci-dessous :

TITRE 6

(pour les aménagements « ancien plan type »)

ou

TITRE 3

(pour les aménagements «standards »)

ET TITRE 7

(annexes)

sont non consultables par le public

DOCUMENTATION.N.F.